

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 11 mars 2026

Convocation : 26 février 2026 - Date d'affichage : 26 février 2026

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à dix-neuf heures à Trambly - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Bernard PERRIN

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – M. Gilles ROUGET (Verosvres).

**Souscription d'un emprunt pour le financement de la
réhabilitation de l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin
à Tramayes**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260311-2026_31-DE

DELIB 2026-31 (Annule et remplace DELIB 2026-1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-07 du 10 février 2022 approuvant la souscription d'un emprunt de 600 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Considérant que le plan de financement de l'opération montre un besoin d'emprunt pour le financement de la partie « logements » de 2 100 000 €,

Le Président explique que trois établissements bancaires ont été consultés en vue de recevoir une offre pour un emprunt répondant aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 500 000 €,
- Durée : 25 ans.

Les établissements bancaires ont remis les offres suivantes :

Prêteur	Taux	Périodicité	Index	Amortissement du capital	Taux	Frais de dossier
Crédit Mutuel	Fixe	Trimestrielle	-	Constant	3,75%	0,10%
Caisse d'épargne	Variable	Trimestrielle	Euribor 3 mois + 1,08 %	Constant	3,12%	0,05%
Caisse d'épargne	Fixe	Trimestrielle	-	Constant	4,04%	0,05%
Banque des territoires	Variable	Trimestrielle	TLA + 0,60 %	Variable	2,30%	-

Après analyse de ces offres, l'offre de la Banque des territoires est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** la souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès de la Banque des Territoires aux conditions détaillées ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt ci-dessus avec la Banque des Territoires,
- **DONNER** pouvoir au Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Remy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260311-2026_31-DE

DELIB 2026-31 (Annule et remplace DELIB 2026-1)